

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL DE HANNUT – dans la philosophie de l'Agenda 21 local



PARTIE 4

Objectifs de développement

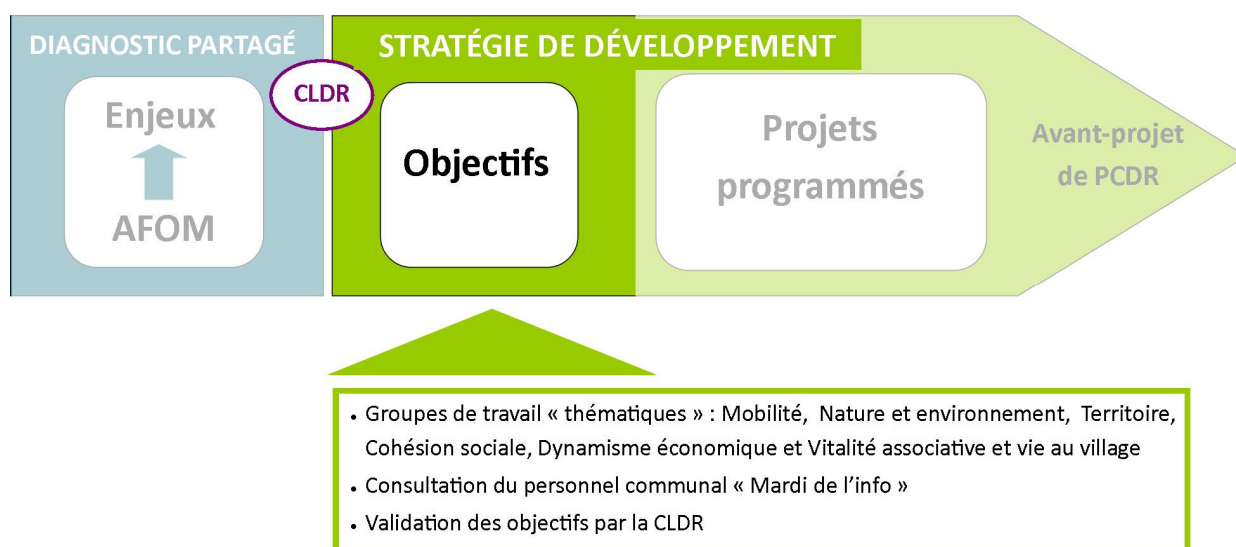
0.	<u>LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT : DEFINITIONS ET CONSTRUCTION</u>	3
0.	<u>RESUME DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT</u>	4
1.	<u>LA MOBILITE A HANNUT</u>	6
1.1	LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	6
1.2	LES INDICATEURS	8
2.	<u>LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT A HANNUT</u>	8
2.1	LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	8
2.2	LES INDICATEURS	11
3.	<u>LA COHESION SOCIALE A HANNUT</u>	11
3.1	LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	11
3.2	LES INDICATEURS	13
4.	<u>LE DYNAMISME ECONOMIQUE A HANNUT</u>	14
4.1	LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	14
4.2	LES INDICATEURS	17
5.	<u>LE TERRITOIRE DE HANNUT</u>	17
5.1	LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	17
5.2	LES INDICATEURS	19
6.	<u>LA VITALITE ASSOCIATIVE ET LA VIE AU VILLAGE A HANNUT</u>	20
6.1	LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	20
7.	<u>ADMINISTRATION COMMUNALE</u>	23
7.1	LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	23
7.2	LES INDICATEURS	24
8.	<u>LES OBJECTIFS EN REPONSES AU DIAGNOSTIC PARTAGE</u>	25
9.	<u>OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT ET LES PROJETS ASSOCIES</u>	28

0. LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT : DÉFINITIONS ET CONSTRUCTION

La **stratégie de développement** de Hannut se présente sous la forme **d'objectifs de développement** spécifiquement élaborés pour répondre aux enjeux ciblés dans le diagnostic partagé (Partie 3). Les objectifs de développement ont ainsi été déterminés à partir des grandes problématiques et ressources du territoire.

Pour rappel, dans le cadre de cette Opération de développement rural, un **objectif** est un résultat concret que l'on vise à atteindre, mesurable et positionnable dans le temps, il vise à répondre aux besoins et enjeux auxquels la commune fait ou devra faire face dans les années à venir afin d'orienter les projets à mettre en œuvre pour y parvenir.

La stratégie de développement de Hannut se présente sous la forme de **24 objectifs de développement**.



Les objectifs définis lors des six groupes de travail thématiques et approuvés par la CLDR lors de la séance plénière de mars 2014, visent à répondre aux enjeux définis dans le Diagnostic partagé (partie 3). La thématique « Administration communale » a quant à elle, été travaillée avec le personnel communal en septembre 2014.

Dans les pages suivantes, thématique par thématique, les objectifs de développement sont expliqués et justifiés individuellement. Des effets multiplicateurs attendus et les indicateurs sont également spécifiés par objectif.

Les thématiques sont organisées selon une numérotation spécifique déjà utilisée dans la partie consacrée au diagnostic partagé (partie 3). Cette numérotation ne doit pas être interprétée comme un ordre d'importance. Elle suit simplement le calendrier des réunions et a été maintenue telle quelle dans un souci de clarté.

Les relations des objectifs vis-à-vis des enjeux et des projets sont illustrés par des tableaux globaux en fin de partie.

0. RÉSUMÉ DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

La stratégie de développement de Hannut se présente sous la forme de **24 objectifs de développement** qui répondent aux 32 enjeux constituant le diagnostic partagé. Ces objectifs trouvent réponse sous la forme de 51 projets. Ceux-ci sont plus particulièrement abordés dans la partie 5 de ce document.

1. MOBILITE

Objectif 1.1 : Assurer la sécurité de tous les usagers sur la route et aux abords des infrastructures fréquentées.

Objectif 1.2 : Développer et promouvoir l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle ainsi que la complémentarité entre les modes de transports.

Objectif 1.3 : Favoriser et promouvoir l'utilisation de la mobilité douce.

2. NATURE ET ENVIRONNEMENT

Objectif 2.1 : Enrayer le déclin de la biodiversité par des mesures de protection, de restauration et d'amélioration du réseau écologique.

Objectif 2.2 : Améliorer les qualités des eaux de surface et des eaux souterraines.

Objectif 2.3 : Eveiller et impliquer les habitants à l'intérêt et à la richesse de leur patrimoine nature.

Objectif 2.4 : Lutter contre les nuisances environnementales.

3. COHÉSION SOCIALE

Objectif 3.1 : Garantir l'accès au logement pour tous.

Objectif 3.2 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures adaptés à la multiplicité des besoins.

Objectif 3.3 : Promouvoir et favoriser l'accès à la santé pour tous.

Objectif 3.4 : Soutenir la création d'emplois et l'insertion professionnelle.

4. DYNAMISME ÉCONOMIQUE

Objectif 4.1 : Créer des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques.

Objectif 4.2 : Maintenir l'attractivité des commerces du centre-ville et soutenir les commerces dans les villages.

Objectif 4.3 : Valoriser et renforcer les filières courtes et promouvoir les produits locaux.

Objectif 4.4. Inciter touristes et habitants à découvrir les atouts du territoire de Hannut.

5. TERRITOIRE

Objectif 5.1 : Préserver le caractère rural de la commune à travers l'utilisation des outils d'aménagement du territoire.

Objectif 5.2 : Mettre en valeur et protéger les richesses patrimoniales hannutoises .

Objectif 5.3 : Réduire les consommations énergétiques et développer l'utilisation et la production d'énergies renouvelables.

6. VITALITÉ ASSOCIATIVE ET VIE AU VILLAGE

Objectif 6.1 : Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.

Objectif 6.2 : Aménager des espaces de rencontre et de convivialité.

Objectif 6.3 : Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existants pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'activités.

Objectif 6.4 : Soutenir et faciliter le fonctionnement des associations.

Objectif 6.5 : Soutenir le dynamisme culturel de la commune.

7. ADMINISTRATION COMMUNALE

Objectif 7.1 : Renforcer l'écoute des citoyens au sein de l'administration communale.

Objectif 7.2 : Renforcer le travail en synergie des services communaux et la prise en compte du développement durable.

1. LA MOBILITÉ À HANNUT

1.1 Les objectifs de développement

Objectif 1.1. Assurer la sécurité de tous les usagers sur la route et aux abords des infrastructures fréquentées.

• Justifications

La mobilité dans la commune de Hannut est fortement liée aux déplacements en voiture. Le diagnostic a mis en évidence différents lieux accidentogènes. Les raisons de leur dangerosité sont multiples mais la vitesse excessive et les problèmes de visibilité ont particulièrement été pointés du doigt. La sécurité des automobilistes est évidemment concernée mais celle des usagers lents l'est également, à ces endroits ainsi qu'en d'autres lieux encore insuffisamment aménagés.

Depuis l'achèvement du contournement routier, le transit par le centre-ville a diminué. Cependant, les problèmes inhérents à la circulation aux abords des établissements scolaires persistent. Ceux-ci concernent non seulement la mobilité des automobilistes mais surtout la sécurité des usagers lents.

L'objectif vise à partager les voiries et l'espace public entre tous les usagers en leur garantissant une sécurité renforcée à tout moment de la journée aux nœuds de circulation et plus spécifiquement lors des heures de pointes. Il vise ainsi à solutionner les points noirs, ou encore à aménager l'accès aux principaux lieux de rassemblement afin de les rendre accessibles à tous et en toute sécurité. Outre des aménagements, cela passera également par des actions de sensibilisation et d'information voire par une réglementation renforcée.

• Effets multiplicateurs attendus

- Amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans l'espace public.
- Amélioration de la qualité environnementale de la commune.
- Diminution du sentiment d'insécurité.
- Maintien d'un cadre de vie favorable à la santé.
- Sensibilisation au respect d'autrui.
- Image positive de la commune.
- Renforcement du sentiment d'appartenance.
- Epanouissement et le bien-être de la population.

Objectif 1.2. Développer et promouvoir l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle, ainsi que la complémentarité entre les modes de transports.

• Justifications

La mobilité dans la commune de Hannut est fortement liée aux déplacements en voiture. Malgré une dizaine de lignes de bus fonctionnelles sur le territoire, le diagnostic partagé a mis en évidence que certains villages sont peu desservis et que les horaires, surtout calqués sur les déplacements scolaires, ne sont pas toujours adaptés à la demande. L'utilisation du train (gare de Landen) est liée à celle d'un autre moyen de transport. Les autres alternatives à la voiture, comme le covoiturage, la mobilité douce et les transports à la demande permettent de pallier aux manques et de cibler certains publics plus fragilisés face à la problématique des déplacements.

L'objectif a pour ambition d'encourager et d'assurer les alternatives à la voiture individuelle.

Outre le covoiturage déjà ancré dans les pratiques des travailleurs, il s'agira de renforcer les synergies entre les acteurs de la mobilité et d'encourager la solidarité collective. Cela passera par des actions de communication, de sensibilisation, par des aménagements spécifiques ou la mise en place de nouveaux services innovants.

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Image positive de la commune.
- Amélioration de la qualité environnementale de la commune.
- Réduction des coûts liés aux déplacements.
- Amélioration des liens sociaux.
- Epanouissement et bien-être de la population.

Objectif 1.3. Favoriser et promouvoir l'utilisation de la mobilité douce.

- **Justifications**

Le diagnostic partagé a mis en évidence la dangerosité des déplacements à vélo et à pieds, liée au manque de chemins sécurisés, de sites propres pour le vélo ou le piéton... Contrairement à la Flandre pourtant si proche, la culture mobilité douce est encore très peu développée au sein de la population hannutoise.

En tant qu'alternative à la voiture individuelle, la mobilité douce tient une place centrale dans les ambitions hannutoises. Les attentes et les potentiels sont importants en la matière, tant pour les loisirs des habitants et des visiteurs que pour les déplacements utilitaires.

En plus de créer un véritable réseau de mobilité douce adapté pour tous les usagers qu'ils soient piétons chevronnés ou cycliste, l'objectif est de sensibiliser et d'encourager la population à parcourir et (re)découvrir leur territoire par ce mode de déplacement. Cela nécessite de construire un réseau de mobilité douce autour de Hannut et du RAVeL en permettant divers niveaux de liaisons. En plus d'aménagements spécifiques, il s'agira également de renforcer la communication et les actions de sensibilisation en la matière.

Notons encore qu'une attention particulière est portée à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite lors des nouveaux aménagements communaux (issus de l'ODR ou pas). Il s'agira pour l'ensemble de l'administration, d'également penser « mobilité douce » dans toutes les mesures de circulation, dans les aménagements de voiries ou encore dans l'organisation d'évènements socio-culturels.

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Image positive de la commune.
- Sensibilisation de la population à la mobilité durable.
- Augmentation de la fréquentation touristique.
- Amélioration de la qualité environnementale de la commune.
- Amélioration des liens sociaux.
- Epanouissement et bien-être de la population.
- Amélioration de la santé des habitants.

1.2 Les indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Sources
1. MOBILITÉ		
Objectif 1.1. Assurer la sécurité de tous les usagers sur la route et aux abords des infrastructures fréquentées.	Nombre d'aménagements/équipements réalisés en faveur de la sécurité de tous les usagers.	Commune
	Nombre d'actions de sensibilisation mise en place.	Commune
	Evolution des relevés de vitesses et d'accidents.	Police
Objectif 1.2. Développer et promouvoir l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle ainsi que la complémentarité entre les modes de transports.	Nombre d'équipements réalisés en faveur des modes de déplacements alternatifs.	Commune
	Nombre d'actions de sensibilisation organisées chaque année.	Commune
	Nombre de personnes qui utilisent le covoiturage.	Commune (enquête)
Objectif 1.3. Favoriser et promouvoir l'utilisation de la mobilité douce.	Nombre d'aménagements et kilomètres réalisés en faveur de la mobilité douce.	Commune
	Nombre d'actions de sensibilisation à l'utilisation des modes doux organisées chaque année.	Commune
	Nombre d'enfants qui vont à l'école à pied ou à vélo.	Direction des écoles (enquête)
	Nombre de travailleurs qui se rendent au travail à pied ou à vélo.	Entreprises, commerces et commune
	Statistique de fréquentation des réseaux mis en place.	Commune
	Fréquentation des balades.	Office du tourisme

2. LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT À HANNUT

2.1 Les objectifs de développement

Objectif 2.1. Enrayer le déclin de la biodiversité par des mesures de protection, de restauration et d'amélioration du réseau écologique.

- **Justifications**

Le réseau écologique de la commune de Hannut est peu diversifié, épars et fragmenté, il est composé des divers lieux d'accueil de la biodiversité et des éléments qui forment des liaisons entre eux. Ne pas sauvegarder ou essayer d'améliorer ces lieux et ce maillage reviendrait à condamner les quelques espèces rares, tout autant que la faune et la flore « ordinaires ».

L'objectif est d'assurer une meilleure protection du réseau écologique existant et de lui permettre de se développer. Outre le développement spontané de la biodiversité, il sera nécessaire de lui donner un coup de pouce via la réalisation d'aménagements destinés à le renforcer. Pour certains sites plus rares et/ou en

danger, il sera nécessaire de mettre en place des mesures de gestion adaptées afin de garantir la pérennité de l'ensemble du réseau et des paysages qui l'accompagnent.

A noter qu'en général, une attention particulière est portée à l'intégration de la nature dans les nouveaux aménagements publics (issus de l'ODR ou pas).

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Image positive de la commune.
- Protection et valorisation des paysages de la commune.
- Sensibilisation de la population à la protection de leur cadre de vie.
- Amélioration de la qualité environnementale de la commune.
- Epanouissement et bien-être de la population.
- Renforcement de l'attractivité touristique de la commune.

Objectif 2.2. Améliorer les qualités des eaux de surface et des eaux souterraines.

- **Justifications**

Les causes principales de la mauvaise qualité des eaux de la commune sont l'épuration insuffisante des eaux usées, certaines pratiques agricoles et les incivilités. Les pollutions occasionnées se traduisent par une perte de biodiversité au niveau des cours d'eau et par une contamination des eaux souterraines, principale source d'approvisionnement en eau du réseau public. Il s'agit donc d'assurer la qualité de cette ressource naturelle en réduisant progressivement les pollutions des eaux souterraines et de surface.

Le réseau hydrographique est une composante majeure de la biodiversité sur le territoire. Les cours d'eau constituent en effet la colonne vertébrale du réseau écologique de Hannut. Il s'agit de se préoccuper à la fois de la qualité physico-chimique et biologique du lit mineur et de ses abords. La mise en place de zones tampons le long des cours d'eau, la sensibilisation des riverains, la mise en œuvre du Plan d'assainissement et la tolérance zéro face aux rejets d'eaux usées à proximité des cours d'eau, sont autant d'actions favorisant la qualité des eaux. Parallèlement, les actions visant l'amélioration de la capacité d'accueil biologique des berges seront privilégiées.

Toutes ces actions d'amélioration permettront également aux habitants de se réapproprier ce patrimoine.

Le fait que la commune soit partenaire des Contrats de rivières et qu'un Plan communal de développement de la nature soit actif, offrent des opportunités d'actions sur le long terme en vue d'une gestion plus respectueuse des cours d'eau et de leurs abords.

L'ensemble des milieux humides, refuges de biodiversité dans le paysage agricole de Hannut, doit également faire l'objet d'attentions particulières voire de négociations avec les propriétaires et utilisateurs de ces zones afin d'assurer leur pérennité et si possible leur développement.

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Préservation et enrichissement de la biodiversité au niveau des cours d'eau.
- Réappropriation des cours d'eau par les habitants des villages concernés.
- Sensibilisation de la population à la protection du patrimoine naturel.
- Amélioration de la qualité environnementale de la commune.
- Image positive de la commune.
- Epanouissement et bien-être de la population.

Objectif 2.3. Eveiller et impliquer les habitants à l'intérêt et la richesse de leur patrimoine nature.

- **Justifications**

Le patrimoine naturel fait partie de l'héritage et du cadre de vie qui est partagé par l'ensemble des habitants de la commune. Au-delà de la sensibilisation, convaincre l'ensemble des citoyens qu'ils ont un rôle à jouer dans cette démarche de sauvegarde et, mieux encore, les amener à améliorer leurs comportements en la matière permettra d'accélérer le processus qui, pour l'instant, n'est encore que trop l'affaire de passionnés.

Au-delà des campagnes de sensibilisation, d'actions et de formation des différents publics, la volonté est que la commune montre l'exemple notamment par des aménagements et une gestion réfléchie en matière de biodiversité.

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Préservation de la biodiversité.
- Sensibilisation de la population à la protection de leur cadre de vie.
- Amélioration de la qualité environnementale de la commune.
- Epanouissement et bien-être de la population.
- Renforcement du sentiment d'appartenance.
- Image positive de la commune.

Objectif 2.4. Lutter contre les nuisances environnementales.

- **Justifications**

Toute pollution menace le cadre et la qualité de vie des habitants. Les nuisances environnementales présentes à Hannut sont essentiellement : les inondations et coulées boueuses, les dépôts d'immondices dans les campagnes et le long des routes et pour les villages du nord, le bruit issu de l'autoroute.

La commune a déjà mis bon nombre d'actions en place pour limiter les impacts de ces nuisances. Ces actions doivent être maintenues voire développées. Mais les efforts ne doivent pas venir uniquement du pouvoir public, il est du devoir de tout citoyen de respecter son cadre de vie ou de travail. La promotion des comportements éco-citoyens fait partie des moyens qui permettent d'y arriver. Il s'agit d'agir un maximum en amont plutôt que de réparer les dégâts.

En matière de gestion du risque de ruissellement et d'inondation, il s'agira d'avoir une meilleure connaissance de la problématique en élaborant un diagnostic des lieux et situations à risques, afin de réaliser des aménagements ou d'appliquer des techniques culturales adaptées pour limiter la menace et les dégâts en cas d'évènements.

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Préservation de la biodiversité.
- Sensibilisation de la population à la protection de leur cadre de vie.
- Amélioration de la qualité environnementale de la commune.
- Epanouissement et bien-être de la population.
- Renforcement du sentiment d'appartenance.
- Image positive de la commune.

2.2 Les indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Sources
2. NATURE ET ENVIRONNEMENT		
Objectif 2.1. Enrayer le déclin de la biodiversité par des mesures de protection, de restauration et d'amélioration du réseau écologique.	Nombre d'aménagements en faveur de la biodiversité.	PCDN - Commune
	Nombre de sites/surfaces mis sous statut de protection.	PCDN - Commune
	Nombre d'actions d'action de valorisation et de sensibilisation à la protection de la nature.	PCDN - Commune
Objectif 2.2. Améliorer les qualités des eaux de surface et des eaux souterraines.	Nombre d'Equivalents habitants (EH) supplémentaires épurés.	Commune
	Nombre d'actions de valorisation et de sensibilisation aux cours d'eaux.	PCDN - Commune et Contrats de rivières
Objectif 2.3. Eveiller et impliquer les habitants à l'intérêt et à la richesse de leur patrimoine nature.	Nombre d'actions de sensibilisation et de publics visés.	Contrats de rivières PCDN – Communes
Objectif 2.4. Lutter contre les nuisances environnementales.	Nombre d'actions de lutte contre les nuisances environnementales.	Commune
	Nombre de campagnes d'information et de sensibilisation.	Commune

3. LA COHÉSION SOCIALE À HANNUT

3.1 Les objectifs de développement

Objectif 3.1. Garantir l'accès au logement pour tous.

- Justifications**

Hannut et ses environs connaissent une croissance démographique importante depuis une vingtaine d'années. La pression foncière qui en découle combinée à un parc de logements relativement ancien, implique des difficultés d'accès aux logements et surtout pour les catégories de la population plus fragilisées ou aux besoins plus spécifiques. La pénurie en logements publics est incontestable sur tout l'arrondissement. Face aux constats chiffrés inquiétants et à la situation sur le terrain, un « réseau logement » a récemment été créé sur l'arrondissement. Outre le réseautage, cette initiative permet aux communes d'envisager des solutions à la pénurie de logements publics sur une échelle dépassant le seul cadre communal.

Il s'agit donc de donner accès et de créer des logements adaptés à divers publics pour lesquels l'offre est insuffisante (ex : logements à loyers modérés, pour seniors, pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, pour les familles monoparentales...).

La lutte contre les logements insalubres fait également partie des moyens qui permettront d'offrir à chacun un logement décent. La recherche d'une certaine flexibilité des habitations, permettant leur

évolution en fonction des différentes étapes de la vie et de l'évolution des ménages, est une piste à prendre en compte dans la création de nouveaux logements, publics ou privés.

Enfin, une attention particulière sera portée à la création de logements utilisant l'énergie de manière rationnelle. L'implantation de ceux-ci sera également étudiée, en lien avec le Schéma de structure communal, afin de les localiser de manière optimale, notamment à proximité d'arrêts de transport en commun et/ou à proximité de services.

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Renforcement de la mixité sociale et de la solidarité intergénérationnelle.
- Lutte contre l'isolement et l'exclusion.
- Développement des relations sociales.
- Epanouissement et bien-être de la population.
- Amélioration des services à la population.

Objectif 3.2. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures adaptés à la multiplicité des besoins.

- **Description**

La croissance démographique en cours impactera les services à la population dont certains connaissent déjà la saturation. Cet objectif consiste à offrir aux habitants de Hannut des équipements et des services adaptés à chacun (garde d'enfants, écoles, académie, accueil des personnes souffrant d'un handicap...), notamment en développant de nouveaux et/ou en renforçant ceux déjà existants. Ceci sera réalisé en portant une attention particulière aux opportunités pour favoriser la mixité sociale et les liens intergénérationnels, afin de lutter contre l'isolement.

Concrètement, il s'agira entre autre de renforcer, soutenir et pérenniser les services aux habitants (en particulier les services d'aide et d'accompagnement de personnes en difficulté), de développer des activités vectrices d'intégration et de solidarité, et de poursuivre les efforts en termes de communication, mais aussi d'être proactif en termes d'éducation et de promotion à la santé.

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Lutte contre l'isolement et l'exclusion.
- Renforcement de la mixité sociale et de la solidarité intergénérationnelle.
- Epanouissement et le bien-être de la population.
- Amélioration des services à la population.
- Image positive de la commune.
- Réduction des coûts liés aux déplacements.

Objectif 3.3. Promouvoir et favoriser l'accès à la santé pour tous.

- **Justifications**

Quoique la situation de Hannut et de ses environs soit légèrement plus favorable que la moyenne régionale (source : indice ISADF, Iweps, 2013), l'accès à la santé et à l'aide médicale demeure un droit fondamental. Il s'agit donc de maintenir cet accès aux soins pour tous par diverses mesures telles que les services de mobilité, les actions de sensibilisation, l'accompagnement (à domicile), la présence de structures adaptées aux personnes en situation de handicap...

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Epanouissement et bien-être de la population.
- Renforcement de la mixité sociale et de la solidarité intergénérationnelle.
- Développement des relations sociales.
- Lutte contre l'isolement et l'exclusion.

Objectif 3.4. Soutenir la création d'emplois et l'insertion professionnelle.

- **Justifications**

La situation hannutoise est relativement positive en matière d'emploi par rapport à la moyenne régionale. Ainsi, on observe un taux de chômage plus faible que la moyenne régionale et la présence de structures d'aides actives sur le territoire. La CLDR souhaite que ces actions soient poursuivies et développées. A noter que le territoire ne dispose pas d'entreprise pourvoyeuse d'emplois en grande quantité. La majorité des travailleurs rejoignent donc les grands pôles d'emplois voisins. Les structures de formations sont quant à elles majoritairement présentes en dehors du territoire ; au mieux à une quinzaine de kilomètres au pire dans les centres urbains tels que Huy, Liège, Namur et au-delà. La question de l'accès aux formations professionnelles reste dès lors de mise.

Il s'agit donc de faciliter l'accès, la recherche et la création d'emplois en améliorant les moyens déjà en place et en développant de nouveaux outils et services (innovants) en la matière.

Le maintien et la création d'emplois passent également par l'accès à la formation professionnelle adaptée aux besoins du marché. Cela passe également par le soutien aux entreprises de réinsertion, par l'installation ou le développement d'entreprises (pourvoyeuses d'emplois), par le soutien aux initiatives et par l'accueil des porteurs de projets.

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Renforcement de l'attractivité communale.
- Intégration de tous.
- Lutte contre l'isolement et l'exclusion.
- Amélioration de la cohésion sociale.
- Epanouissement et bien-être de la population.
- Soutien aux services à la population.
- Réduction des coûts liés aux déplacements.

3.2 Les indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Sources
3. COHÉSION SOCIALE		
Objectif 3.1. Garantir l'accès au logement pour tous.	Nombre et types de logements publics créés.	Commune, AIS et Home Waremien
	Nombre de demandes de permis pour la construction ou la rénovation d'habitations polyvalentes.	Commune

Objectif 3.2. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures de qualité, adaptés à la multiplicité des besoins.	Evolution du nombre de services et activités existants.	Commune
Objectif 3.3. Promouvoir et favoriser l'accès à la santé pour tous.	Nombre d'actions de promotion et d'éducation à la santé.	Plan de cohésion sociale Commune
Objectif 3.4. Soutenir la création d'emplois et l'insertion professionnelle.	Nombre de personnes en formation.	Maison de l'emploi- Forem

4. LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE À HANNUT

4.1 Les objectifs de développement

Objectif 4.1. Créer des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques.

- **Justifications**

Hannut dispose d'une zone d'activité économique gérée par la SPI et récemment agrandie. Celle-ci attire surtout des petites et moyennes entreprises ainsi que le recyparc, le service d'incendie et la police. Son agrandissement est une opportunité pour accueillir de nouvelles activités et créer de l'emploi. Pour les habitants et la CLDR, cette zone bien perçue n'est pour autant pas l'unique solution pour dynamiser le tissu économique et créer des emplois. Ainsi, le centre-ville, les villages, d'anciens sites à reconverter... sont autant de lieux à potentiel de déploiement pour accueillir de l'activité économique, et en particulier des PME et indépendants.

Parallèlement, les indépendants hannutois connaissent des difficultés pour gérer certains aspects administratifs de leur profession. Les porteurs de projets quant à eux n'identifient pas toujours facilement les personnes ressources ou les informations nécessaires à la faisabilité et la mise en place de leur activité.

Au travers de cet objectif axé sur le développement économique, la volonté est d'encourager le maintien et la création d'activités économiques et de soutenir les acteurs par la stimulation d'une meilleure coordination entre les acteurs et avec les habitants tout en suscitant l'envie d'entreprendre.

Les moyens proposés pour y parvenir peuvent se diviser en trois catégories : l'accueil, la communication et l'accès aux équipements.

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Renforcement de l'économie locale et supra communale.
- Création et maintien d'emplois locaux.
- Maintien des jeunes dans la commune.
- Image dynamique de la commune.
- Lutte contre le phénomène « village-dortoir ».

- Soutien aux services à la population.
- Renforcement de l'attractivité de la commune.

Objectif 4.2. Maintenir l'attractivité des commerces du centre-ville et soutenir les commerces dans les villages.

- **Justifications**

Quoique fragilisé, le centre-ville d'Hannut et son image sont en constante amélioration grâce au dynamisme des commerçants, aux divers aménagements publics qui y ont été réalisés ces dernières années et aux actions de la Cellule Gestion de centre-ville (GCV).

Pour la CLDR, il est également primordial de garder des activités économiques (agriculteurs, artisans, PME, commerces...) dans les villages afin d'enrayer tant que possible le phénomène de « village dortoir ». L'emploi dans les villages est surtout agricole ou indépendant. Peu de commerces y sont encore présents bien que des activités de service s'y installent au cas par cas. Cafés, boulangeries et superettes créent de l'emploi, relancent le dynamisme du village, participent à l'aménagement du territoire et facilitent le quotidien des habitants.

Il s'agit dans ce cadre de favoriser la mise en œuvre d'actions visant à favoriser la sauvegarde, la création et le développement des activités de proximité qui s'adaptent aux attentes des consommateurs avec comme point d'orgue de soutenir la création de commerces de proximité en milieu villageois par des actions d'accompagnement, d'accès à des locaux et par leur promotion.

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Renforcement de l'attractivité de la commune.
- Renforcement de l'économie locale.
- Création et maintien de l'emploi local.
- Image dynamique de la commune.
- Solidarité et convivialité.
- Lutte contre le phénomène « village-dortoir ».

Objectif 4.3. Valoriser et renforcer les filières courtes et promouvoir les produits locaux.

- **Justifications**

La CLDR entend par services locaux, tous services, produits et producteurs locaux. Le terme « villageois » a souvent été utilisé par les membres de la CLDR pour insister sur l'importance de l'ancrage communal de cet objectif.

Il ne s'agit donc pas uniquement des productions agroalimentaires même si ces dernières sont à l'origine des réflexions. A Hannut, l'engouement général pour les produits de bouche locaux connaît toutefois une discordance entre les attentes des uns (consommateurs) et les capacités et ou projets des autres (producteurs, agriculteurs). Il ne s'agit donc pas d'avoir une optique « l'agriculteur n'a qu'à » mais bien de construire une dynamique d'innovation et de diversification au cas par cas en soutenant les porteurs de projets tout en ne négligeant pas l'importance de l'agriculture classique en général.

Les artistes et artisans ne sont pas en reste. Pour la CLDR, ces activités sont tout autant vectrices de cohésion sociale en offrant emplois et possibilités d'insertion professionnelle notamment par la formation.

La mise en œuvre de cet objectif passera par l'accompagnement spécifique et une promotion efficiente tant vis-à-vis de la population pour mettre en valeur les différentes initiatives que vers les acteurs

économiques et touristiques pour faciliter l'émergence de synergies territoriales et de susciter l'envie d'entreprendre auprès des jeunes et des moins jeunes.

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Renforcement de l'ancrage territorial de l'agriculture.
- Croissance du nombre de jeunes entrepreneurs, artisans et artistes.
- Rapprochement entre agriculteurs et habitants/consommateurs.
- Promotion d'une consommation durable.
- Renforcement de l'attractivité de la commune.
- Renforcement de l'économie locale.
- Amélioration de l'identité communale au travers de ses spécificités.
- Maintien des indépendants sur la commune.
- Création et maintien de l'emploi local.

Objectif 4.4. Inciter touristes et habitants à découvrir les atouts du territoire de Hannut.

- **Justifications**

Situées en bout de Province et de frontière régionale et non couverte par un acteur touristique professionnel jusque récemment, Hannut et les communes limitrophes se trouvent fortement isolées sur la carte touristique régionale.

Malgré tout, la commune présente quelques atouts en la matière et le potentiel est encore très ouvert. En effet, Hannut possède quelques attraits touristiques ponctuels et un réseau de promenades en cours de valorisation mais encore aucun vrai moteur capable d'attirer en nombre les touristes. Selon les uns ou les autres, elle pourrait avoir une meilleure carte à jouer en se concentrant, par exemple, sur un thème spécifique à son territoire tout en développant ce qui existe et qui n'est en général pas suffisamment exploité. Ou au contraire, elle pourrait sortir des sentiers battus en innovant en la matière.

La création récente d'un Office du tourisme communal combinée avec celle de la nouvelle Maison du tourisme Meuse Condroz Hesbaye est une véritable opportunité pour le développement de ce pan de l'économie locale. Ces deux outils devront être mis à profit afin de déterminer et concrétiser un ou plusieurs éléments catalyseurs, pour mettre en réseau les acteurs touristiques et développer une réelle stratégie touristique communale.

Une coordination globale de tous les acteurs du tourisme est un postulat indispensable pour une offre cohérente sur le territoire et une visibilité inédite.

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Renforcement de l'économie locale.
- Soutien aux artisans et producteurs locaux.
- Création de l'emploi local.
- Renforcement de l'attractivité de la commune.
- Image dynamique de la commune.
- Amélioration des synergies entre les associations, les acteurs économiques et la commune.
- Développement d'une identité communale au travers de ses spécificités.

4.2 Les indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Sources
4. DYNAMISME ÉCONOMIQUE		
Objectif 4.1. Créer des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques.	Nombre de porteurs de projets suivi par le service économie	Commune
Objectif 4.2. Maintenir l'attractivité des commerces du centre-ville et soutenir les commerces dans les villages.	Nombre d'actions de valorisation des commerces au centre-ville et dans les villages.	Cellule Gestion du centre-ville Commune
Objectif 4.3. Valoriser et renforcer les filières et promouvoir les produits locaux.	Nombre d'actions de promotion.	Cellule Gestion du centre-ville Office de tourisme et Centre culturel
	Nombre de producteurs locaux .	Commune
Objectif 4.4. Inciter touristes et habitants à découvrir les atouts du territoire de Hannut.	Nombre de visiteurs s'adressant à l'Office du tourisme.	Office du tourisme
	Taux de fréquentation des événements "touristiques" et des attractions touristiques.	Organisateurs

5. LE TERRITOIRE DE HANNUT

5.1 Les objectifs de développement

Objectif 5.1. Préserver le caractère rural de la commune à travers l'utilisation des outils d'aménagement du territoire.

- **Justifications**

Hannut est doté depuis quelques années de deux outils essentiels à une gestion réfléchie de son territoire : le schéma de structure qui définit et planifie une politique d'aménagement du territoire sur du long terme et le règlement communal d'urbanisme qui contient des prescriptions du « comment construire » pour l'ensemble du territoire communal.

La préservation de la ruralité hannutoise est une préoccupation commune aux habitants et aux pouvoirs locaux. Quoique plus concrètement présente dans les questions d'aménagement, il s'agit en fait d'un leitmotiv récurrent à toute l'opération que ce soit donc en termes d'aménagements à faire ou à ne pas faire que dans les activités et le vivre ensemble hannutois.

Plus spécifiquement, il s'agit de maîtriser l'urbanisation afin de garantir l'utilisation parcimonieuse du sol, de maintenir un cadre de vie harmonieux et apprécié des habitants, de porter attention à l'intégration des

nouveaux bâtiments, d'aménager des espaces de rencontre adaptés et accessibles et de vulgariser les décisions et outils de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Préservation des paysages, de la biodiversité et des espaces agricoles.
- Maintien et valorisation des noyaux bâtis villageois.
- Renforcement du sentiment d'appartenance.
- Image positive de la commune.
- Maîtrise du développement territorial.
- Renforcement de l'attractivité touristique de la commune.

Objectif 5.2. Mettre en valeur et protéger les richesses patrimoniales hannutoises.

- **Justifications**

Avec ses 18 entités, Hannut est doté d'un patrimoine riche et varié, reflet des réalités hesbignonnes. Et pourtant celui-ci est encore peu mis en valeur. Par patrimoine, la CLDR entend à la fois les éléments patrimoniaux visibles (fermes, églises, châteaux, petits patrimoines...) mais aussi moins visibles ou immatériels (histoire, photos, témoignages oraux...).

Ce bien commun attisant la mémoire collective et le sentiment d'appartenance mérite une attention toute particulière. Il présente des axes de développement qui vont au-delà de la fonction de mémoire. Il contribue à l'identité du territoire et à la qualité du cadre de vie. Il peut également renforcer l'attrait touristique du territoire, être source de créations culturelles ou d'emplois.

A partir d'une meilleure connaissance de cette ressource, il s'agit de la protéger, parfois de la valoriser et surtout de la transmettre aux générations futures. Les moyens de mise en œuvre de cet objectif sont multiples. A noter qu'une sensibilisation de la population à l'égard de cet héritage, notamment des habitants les plus jeunes, par des outils pédagogiques adaptés, est nécessaire en vue d'une protection durable de celui-ci.

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Préservation du cadre de vie.
- Conservation de la mémoire.
- Sensibilisation de la population.
- Renforcement du sentiment d'appartenance.
- Développement de l'attractivité touristique de la commune.

Objectif 5.3. Réduire les consommations énergétiques et développer l'utilisation et la production d'énergies renouvelables.

• **Justifications**

Fin 2016, Hannut a signé la Convention des maires. Ce faisant, elle s'est engagée à remplir certains objectifs à moyen et long termes via la mise en place d'un Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC). Les réflexions à mener concernent tout à la fois l'aménagement du territoire, les politiques environnementales, le logement, la mobilité que les politiques énergétiques.

La mise en œuvre de cet objectif passe à la fois par la valorisation des potentiels d'énergies renouvelables et par la réduction des consommations énergétiques qu'elles soient publiques ou privées.

Enfin, la sensibilisation et l'implication des habitants et autres acteurs du territoire seront privilégiées à l'aide d'actions de communication mais aussi via l'exemplarité de projets communaux.

• **Effets multiplicateurs attendus**

- Image positive de la commune.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de particules fines.
- Réduction de la dépendance aux énergies fossiles.
- Créations d'emplois.
- Sensibilisation de la population au développement durable.

5.2 Les indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Sources
5. TERRITOIRE		
Objectif 5.1. Préserver le caractère rural de la commune à travers l'utilisation des outils d'aménagement du territoire.	Nombre d'hectares d'espaces agricoles consommés par l'urbanisation.	SPF statistiques
Objectif 5.2. Mettre en valeur et protéger les richesses patrimoniales hannutoises.	Nombre de petits éléments du patrimoine mis en valeur ou restaurés.	Commission d'histoire – CLDR Commune
	Nombre de biens patrimoniaux mis en valeur ou restaurés.	Commission d'histoire – CLDR Commune
	Nombre d'actions de sensibilisation organisées.	Commission d'histoire – CLDR Commune
Objectif 5.3. Réduire les consommations énergétiques et développer l'utilisation et la production d'énergies renouvelables.	Consommation énergétique des bâtiments publics.	Commune
	Nombre d'actions de sensibilisation organisées chaque année.	Commune
	Part des logements (neufs et rénovés) à haute performance énergétique.	Commune

6. LA VITALITÉ ASSOCIATIVE ET LA VIE AU VILLAGE À HANNUT

6.1 Les objectifs de développement

Objectif 6.1. Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.

- **Justifications**

Les rapports entre habitants dictent généralement le climat d'un village, d'un quartier et le plaisir d'y vivre. Ceux-ci ne sont pas toujours bons et les occasions de se côtoyer sont de moins en moins fréquentes. La convivialité fait partie intégrante du quotidien des hannutois globalement très fiers de leur commune et/ou village. L'objectif vise à développer la solidarité et la convivialité fondée sur la proximité géographique et les relations de bon voisinage. Il contribue également à limiter l'isolement des personnes plus fragilisées.

Pour y parvenir, de nombreuses pistes ont été proposées comme l'organisation d'activités culturelles dans les villages, l'implication des plus jeunes, l'amélioration de la communication entre les habitants, le développement d'outils de solidarité et de partage...

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Dynamisation du potentiel associatif de la commune.
- Coordination des initiatives associatives.
- Création de nouvelles activités.
- Mise en avant des artistes et artisans.
- Renforcement de l'attractivité de la commune.
- Implication des jeunes.
- Lutte contre l'isolement.

Objectif 6.2. Aménager des espaces de rencontre et de convivialité.

- **Justifications**

L'espace public est essentiel dans la vie quotidienne d'un village. Il y a quelques décennies encore, la rue, la place, le banc devant l'église... étaient autant d'espaces de convivialité et d'échanges. Cette utilisation de l'espace s'est malheureusement amoindrie au désespoir des habitants qui souhaitent se le réapproprier.

Il s'agit donc de favoriser les rencontres et la convivialité en aménageant des espaces pour les habitants des villages et du centre-Ville.

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Renforcement de l'attractivité de la commune.
- Mixité sociale et solidarité intergénérationnelle.
- Création de lieux de rencontre.
- Renforcement de la convivialité.

Objectif 6.3. Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existant pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'activités.

• **Justifications**

Le diagnostic partagé a mis en avant la présence dans les villages d'infrastructures à destination des habitants et des associations. La plupart de ces salles ou leurs rénovations sont issues de la première opération de développement rural dans les années 1990. Quoique vraiment très appréciées, les usagers ont mis en évidence des fonctionnements parfois inadaptés ou la vétusté de certains équipements voire leur absence dans certains cas.

Or, le tissu associatif est une composante majeure de la dynamique locale qu'il est nécessaire de maintenir et de renforcer.

Pour ce faire, il s'agit d'optimiser le fonctionnement des salles existantes par la rénovation, la mise aux normes et dans certains cas l'agrandissement des équipements actuels. Sur base de besoins spécifiques, la mise à disposition de nouveaux équipements viendra étoffer l'offre. Cela permettra aux associations de disposer d'espaces adaptés à leurs besoins, et notamment de combler le manque de salles permettant des activités culturelles d'envergure et d'offrir un espace d'accueil aux jeunes.

A côté de ces considérations matérielles, l'objectif possède un sens plus « organisationnel » qui consiste à renforcer le rôle des salles de village comme lieu d'accueil plus polyvalent, ouvert à de nouveaux publics et à de nouvelles activités.

• **Effets multiplicateurs attendus**

- Soutien au dynamisme associatif et culturel.
- Renforcement de la convivialité et des échanges.
- Création de nouveaux services dans les villages.
- Implication des jeunes.
- Gestion du patrimoine communal.
- Diminution des consommations énergétiques.
- Amélioration de l'accessibilité des salles.

Objectif 6.4. Soutenir et faciliter le fonctionnement des associations.

• **Justifications**

Les acteurs et activités associatives sont sources de partages, de loisirs et de convivialité. Les associations permettent de tisser des liens entre les habitants et facilitent l'intégration sociale. La ressource associative est une des forces majeures du dynamisme et du caractère rural de la commune de Hannut. La CLDR a tout naturellement décidé qu'il était indispensable de les soutenir.

L'objectif vise donc à garantir des conditions favorables aux associations existantes pour se maintenir et se développer mais également pour permettre la création de nouvelles initiatives.

Cet objectif passe par une concertation accrue des autorités communales avec les associations afin de connaître au mieux les problèmes rencontrés et les besoins spécifiques. Il passe également par une mise en réseau des associations entre-elles. Du dialogue et de la coordination mis en place dépendront la réussite du soutien apporté et le développement des activités organisées par les associations.

• **Effets multiplicateurs attendus**

- Soutien au dynamisme associatif et culturel.

- Renforcement de la convivialité et des échanges.
- Implication des jeunes.
- Création de nouvelles activités.
- Implication accrue de la population.

Objectif 6.5. Soutenir le dynamisme culturel de la commune.

• Justifications

Dans le cadre du décret de 2013 régissant les Centres culturels, le Centre culturel de Hannut (CCH) finalise actuellement son analyse partagée du territoire. Cette étape participative s'appuie sur les partenaires locaux (dont la CLDR) et sur la population. Cette analyse partagée vise à disposer d'une représentation commune du territoire et des défis culturels qui le caractérisent. Elle permettra de définir la politique culturelle à mettre en œuvre à Hannut à moyen et long termes.

Le potentiel culturel hannutois existe autour de divers acteurs (citoyens, associations, artistes...) qui ont des projets qui ne demandent qu'à être soutenus. Ce soutien peut se traduire par un accompagnement dans leurs démarches, une meilleure communication, un soutien logistique, un soutien financier... A partir du diagnostic partagé concernant la culture sur le territoire, il s'agit d'aider et d'encourager les acteurs de la culture à poursuivre leurs efforts pour développer, mettre en valeur et préserver le potentiel culturel de la commune. Une bonne coordination entre ces différents acteurs est bien entendu une condition dont dépendra la réussite d'un tel objectif.

• Effets multiplicateurs attendus

- Développement des activités culturelles sur le territoire.
- Implication des habitants dans les activités culturelles.
- Dynamisation et soutien aux associations.
- Renforcement de l'attractivité/de l'image de la commune.
- Accroissement des visiteurs à Hannut.
- Définition d'une identité culturelle proche des habitants.

Objectifs	Indicateurs	Sources
6. VITALITÉ ASSOCIATIVE ET VIE AU VILLAGE		
Objectif 6.1. Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants.	Evolution du nombre d'associations.	Commune et Centre culturel
	Nombre d'actions favorisant le vivre ensemble et la convivialité.	Commune, Centre culturel et associations
Objectif 6.2. Aménager des espaces favorisant la rencontre et la convivialité dans toutes les entités hannutoises.	Nombre d'aménagements de convivialité réalisés/rénovés.	Commune
Objectif 6.3. Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existant pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre	Nombre de nouvelles infrastructures et rénovations.	Commune
	Types d'activités organisées.	Gestionnaires, Comités de village Commune

d'activités.		
Objectif 6.4. Soutenir et faciliter le fonctionnement des associations.	Evolution du nombre d'association.	Commune et Centre culturel
	Nombre de nouvelles initiatives dans les villages et le centre-ville.	Comités de village, associations
Objectif 6.5. Soutenir le dynamisme culturel de la commune.	Part des habitants ayant bénéficiés d'une action culturelle soutenue par la collectivité.	Centre culture et associations culturelles
	Nombre d'infrastructures et de lieux dédiés aux activités culturelles.	Commune

7. ADMINISTRATION COMMUNALE

7.1 Les objectifs de développement

Objectif 7.1. Renforcer l'écoute des citoyens au sein de l'administration communale.

- **Justifications**

La structure du territoire, un noyau plus urbanisé entouré de 17 villages, couplée à un mode de vie orienté vers l'extérieur pour une grande partie des habitants se traduit par des besoins nouveaux au niveau de l'accès aux services communaux. Si des mesures sont déjà en place pour faciliter la vie des habitants (Allo Taxi, Taxi Senior, déplacements d'employés communaux chez les personnes plus fragilisées, documents en ligne...) d'autres améliorations peuvent encore être mises en place pour, non seulement répondre aux demandes des citoyens, mais également améliorer les conditions de travail du personnel communal.

Les améliorations à apporter consistent donc à accroître les possibilités d'accès afin d'éviter certains déplacements et afin de répondre aux besoins de chacun en terme d'horaire notamment. En outre, une attention particulière doit obligatoirement être apportée à la communication/information et à la qualité des services offerts quels que soient les remaniements opérés.

- **Effets multiplicateurs attendus**

- Image positive et dynamique de l'administration communale.
- Bien-être et qualité du travail du personnel communal.
- Soutien aux services à la population.
- Amélioration de l'accueil des habitants.
- Adaptation à l'évolution démographique et aux technologies.

Objectif 7.2. Renforcer le travail en synergie des services communaux et la prise en compte du développement durable.

- **Justifications**

Il s'agit d'améliorer les services communaux en matière d'efficience et de qualité. Et ce, afin de faciliter la vie des habitants de la commune mais également le travail du personnel communal tout en étant de plus en plus exemplaire.

La mise en œuvre de cet objectif passera par une amélioration de la communication vers les habitants et en interne à l'administration. L'amélioration de cette écoute passera également par des aménagements

adéquats de certains services administratifs et par la mise en place d'actions communes à toutes l'administration.

Des mesures dans différents domaines visant à améliorer l'accueil des citoyens et/ou la performance des services profiteront donc tant au personnel communal qu'aux habitants.

• **Effets multiplicateurs attendus**

- Image positive et dynamique de la commune.
- Epanouissement et bien-être du personnel communal.
- Développement de synergies entre acteurs.
- Sensibilisation de la population au développement durable.
- Sensibilisation du personnel communal au développement durable.
- Renforcement de la convivialité.
- Conforter les services à la population.
- Appropriation des projets et des politiques.
- Soutien des dynamiques locales.

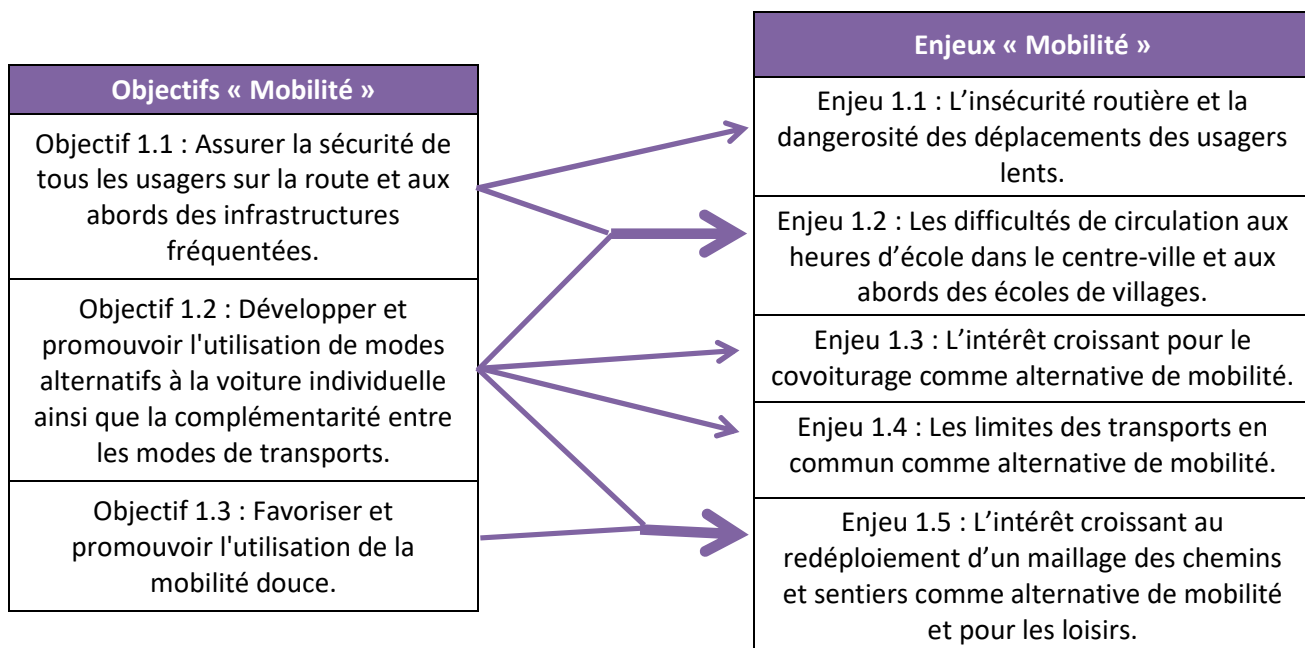
7.2 Les indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Sources
7. ADMINISTRATION COMMUNALE		
Objectif 7.1. Renforcer l'écoute des citoyens au sein de l'administration communale.	Niveau de satisfaction des habitants et du personnel communal.	Commune
Objectif 7.2. Renforcer le travail en synergie des services communaux et la prise en compte du développement durable.	Niveau de satisfaction des habitants et du personnel communal.	
	Nombre d'actions de sensibilisation au développement durable.	Commune
	Evolution des consommations internes à l'administration communale.	Commune

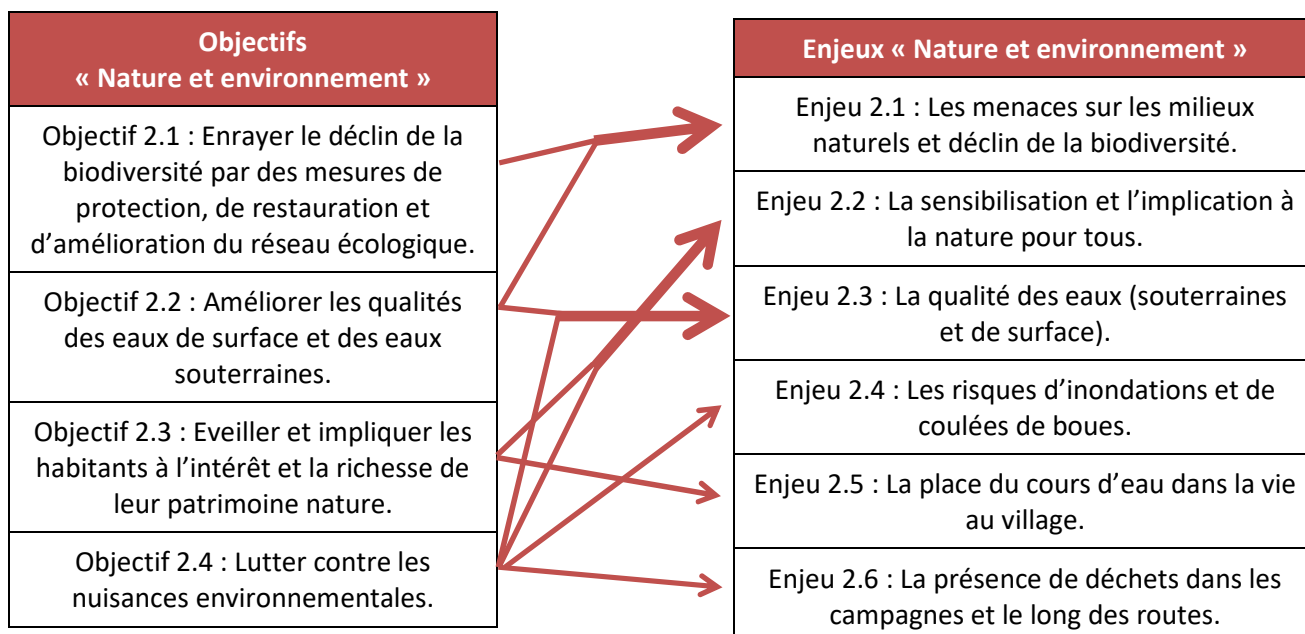
8. LES OBJECTIFS EN RÉPONSES AU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Les tableaux qui suivent, reprennent thématique par thématique, les 24 objectifs développements croisés avec les enjeux définis dans le diagnostic partagé. Ils permettent de vérifier dans chaque thématique s'il existe un lien significatif entre les objectifs et les enjeux et inversement si tous les enjeux trouvent réponse(s) (au moins une concordance) dans les objectifs de développement choisis.

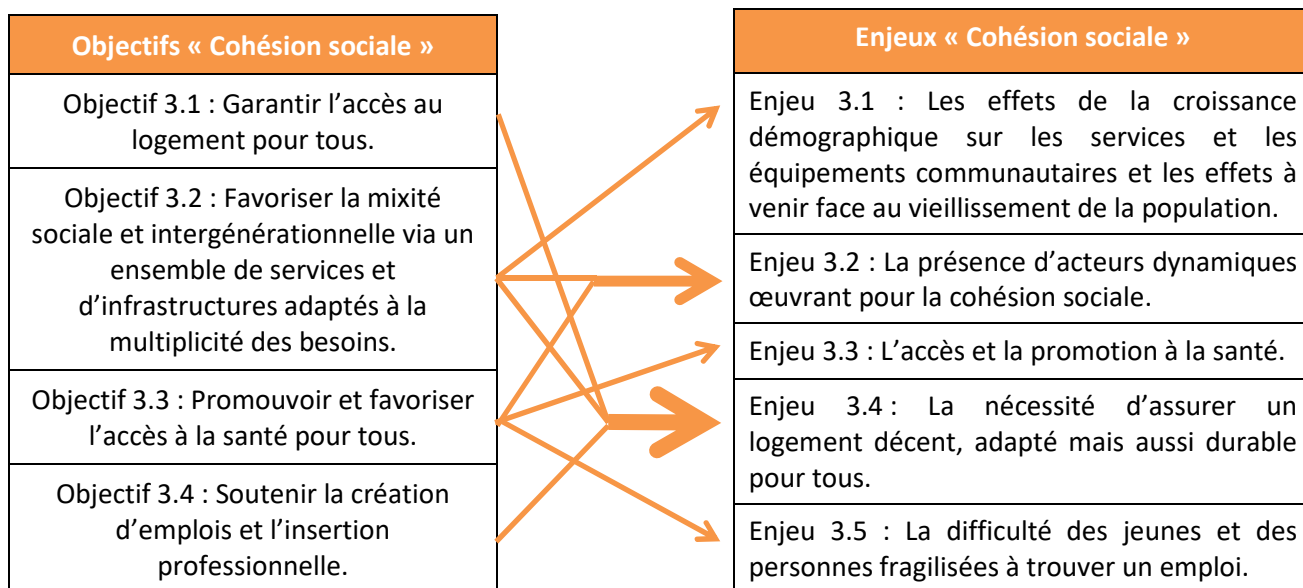
- **Les objectifs « Mobilité » en réponse aux enjeux**



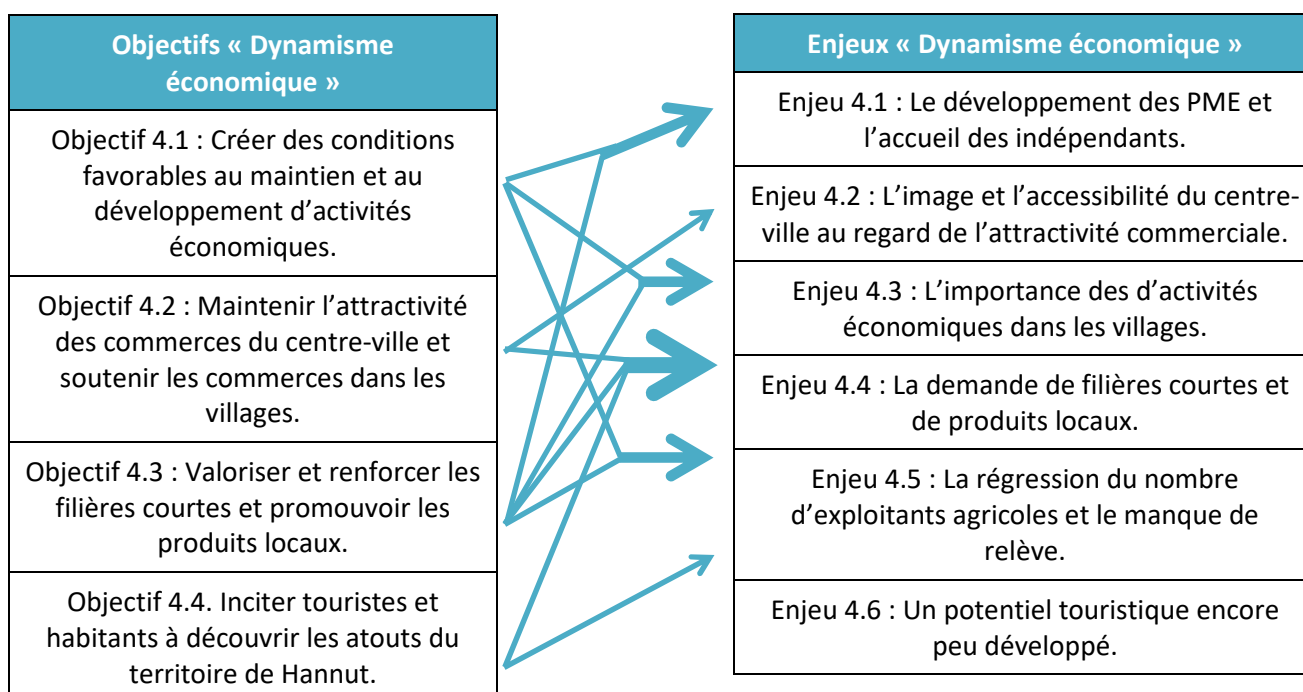
- **Les objectifs « Nature et l'environnement » en réponse aux enjeux**



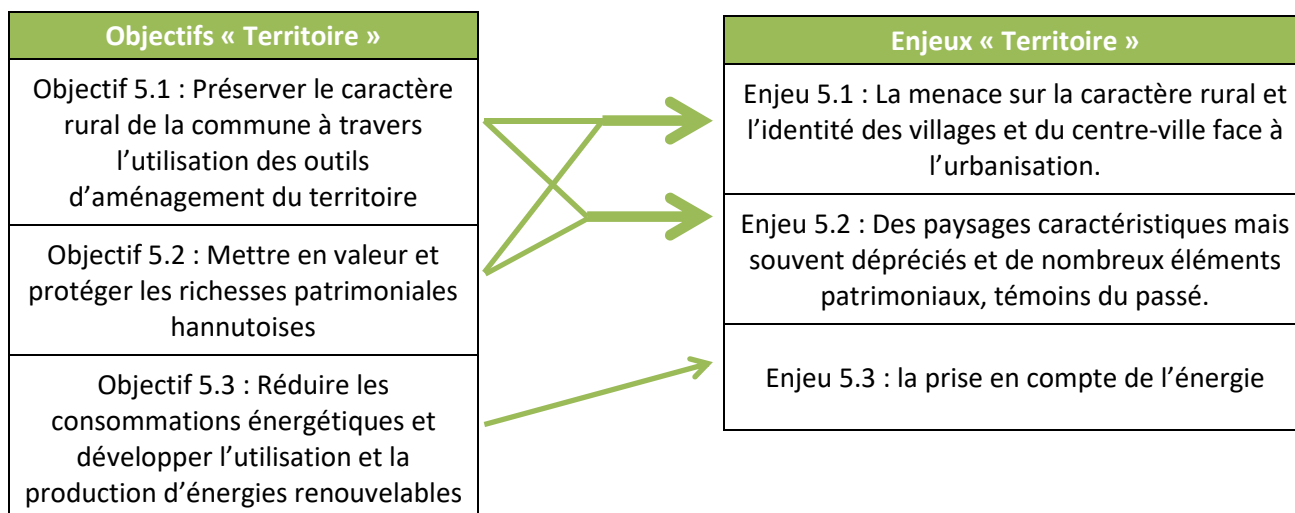
- **Les objectifs « Cohésion sociale » en réponse aux enjeux**



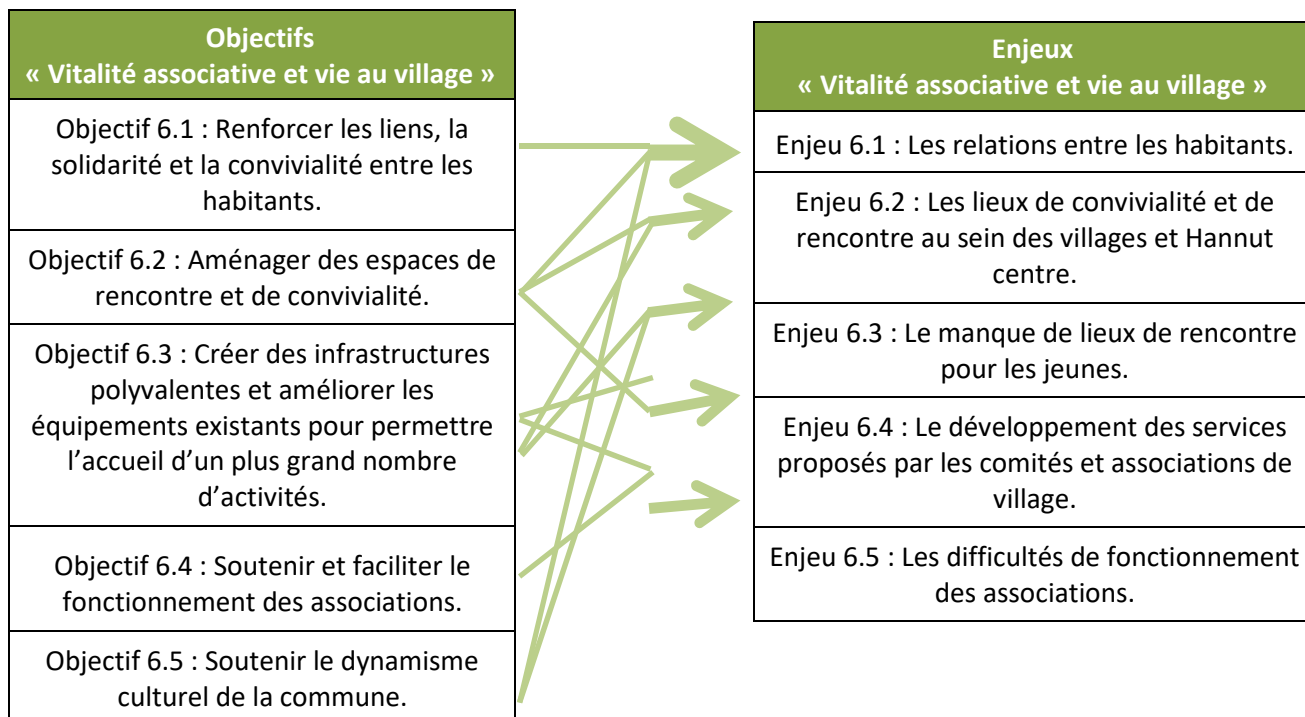
- **Les objectifs « Dynamisme économique » en réponse aux enjeux**



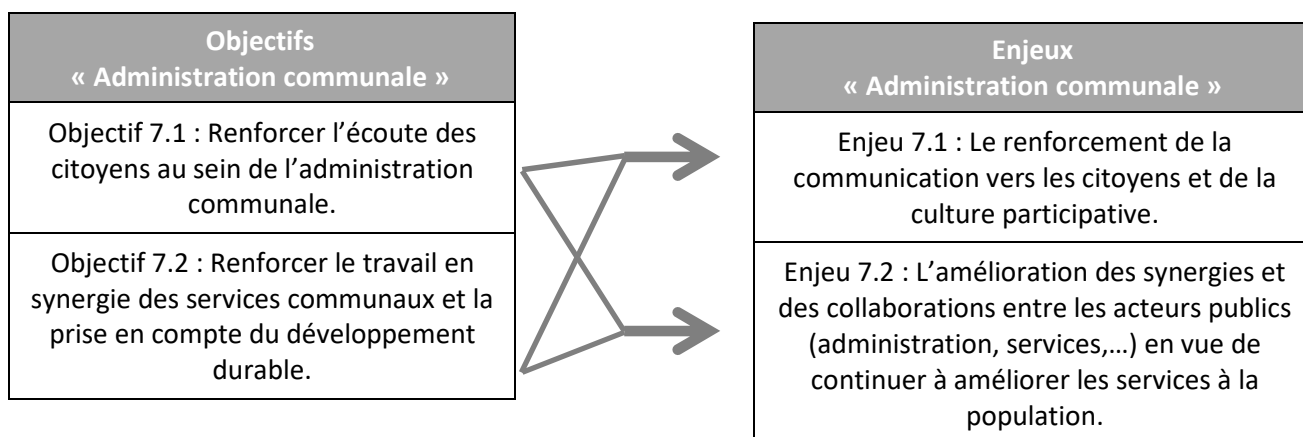
• **Les objectifs « Territoire » en réponse aux enjeux**



• **Les objectifs « Vitalité associative et vie au village » en réponse aux enjeux**



- **Les objectifs « Administration communale » en réponse aux enjeux**



9. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT ET LES PROJETS ASSOCIÉS

Le tableau de la partie 6 illustre la manière dont les différents projets retenus permettent de rencontrer les objectifs de développement.

Une analyse succincte permet de constater que chaque projet rencontre au moins un objectif, et que chaque objectif peut être rencontré par au moins un projet.